

million au chapitre des services d'hygiène dénotant, en particulier, la suppression progressive du stockage des fournitures médicales au titre du programme des services d'hygiène d'urgence et une diminution de 2 millions des subventions à la construction hospitalière qui traduit une baisse des versements à la construction au cours de l'année. Je voudrais signaler que, même si les paiements prévus ont baissé, les fonds nécessaires à l'exécution de projets ont augmenté de 4 millions de dollars.

Dans mon analyse, j'ai essayé de souligner les changements importants dans les dépenses prévues pour le ministère en 1968-1969. J'ai dit, dès le début, que ces prévisions budgétaires contenaient des montants supplémentaires non pas pour des nouveaux programmes, mais plutôt pour l'amélioration et l'expansion des programmes actuels. A titre d'exemple, le régime d'assistance publique du Canada: des ententes ont été conclues avec toutes les provinces aux termes de la Partie I du programme visant les services d'aide et de bien-être social pour le public en général. Des négociations ont aussi eu lieu avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest en vue de conclure des ententes semblables. Des dispositions, dans la Partie II du régime, permettent, sur entente fédérale-provinciale, d'étendre le programme des services d'aide et de bien-être provinciaux aux Indiens qui vivent dans les réserves, sur les terres de la Couronne ou en territoire non organisé. Des négociations à cet égard se poursuivent actuellement avec toutes les provinces. Aucune entente n'a encore été signée, mais dans le cas de l'Ontario on est à la veille d'une entente, aux termes de la Partie II du régime.

Cette même partie de la loi permet des contributions aux programmes d'activité conçus pour ceux qui ont beaucoup de difficulté à obtenir ou à garder un emploi, ou à participer aux programmes de formation et de réadaptation. Les discussions avec les provinces ont été nombreuses, et jusqu'ici six provinces ont signé des ententes aux termes de la Partie III. Voici un autre exemple de l'amélioration et de l'extension des programmes actuels en vertu du régime des pensions du Canada, les versements de prestations aux survivants, commencés en février de cette année. Les pensions d'invalidité entreront en vigueur au début de 1970 et tous les projets dans le domaine des prestations aux survivants ont aussi été adoptés par le régime des pensions du Québec. Un nouveau programme et une nouvelle organisation de l'administration des pensions d'invalidité suivront le calendrier prévu, afin que ces pensions soient payées en 1970, conformément à la loi. Un dernier exemple, monsieur le président, est celui des

[L'hon. M. Munro.]

services médicaux offerts aux Indiens. Les membres du comité savent, d'après les précédentes déclarations faites à la Chambre, que les ressources nécessaires à la santé des Indiens seront fournies.

• (midi)

On poursuit activement l'amélioration ou l'extension des services dans de nombreux autres secteurs du ministère. Plutôt que de m'étendre sur chacun d'eux, je cite ces trois exemples et je laisserai aux membres du comité le soin de s'occuper des programmes qui les intéressent particulièrement; je suis certain qu'ils le feront.

M. Woolliams: Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre. Avant de nous mettre à étudier le budget des dépenses de son ministère, peut-il nous dire si on a étudié sérieusement l'ordre de priorité financière des programmes régis par son ministère, et surtout l'augmentation de la pension de vieillesse de tous ceux qui en ont grandement besoin? A mon sens, c'est là une des choses les plus importantes qui appellent l'attention immédiate du gouvernement.

L'hon. M. Munro: Monsieur le président, le député est sûrement au courant de toutes les mesures que nous avons prises depuis deux ou trois ans pour améliorer le sort de ces gens-là. Nous avons augmenté la pension de vieillesse et nous l'avons rattachée à l'indice du coût de la vie. Le supplément de revenu garanti prévoit un versement additionnel de \$30 à ceux dont le revenu est insuffisant, ce qui porte la pension à \$105, et en tenant compte de la hausse de l'indice du coût de la vie, elle dépasse ce montant. Nous avons déployé des efforts considérables de ce côté, je pense, pour améliorer la situation de ces gens, mais ce domaine-là ne figure pas au nombre de nos priorités pour l'année qui vient.

M. Woolliams: Je remercie le ministre de sa franchise.

M. Rynard: Monsieur le président, je tiens d'abord à féliciter le ministre de sa nomination et à lui dire que son ministère dépense des sommes énormes; ses dépenses, par ordre d'importance, suivent immédiatement, je crois, celles du ministère de la Défense. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a la responsabilité d'un programme de plus en plus vaste et dont les perspectives sont illimitées à bien des égards. Je me rends compte que les frais ont tendance à augmenter dans un programme comme celui-là.

Le coût du programme d'assurance frais médicaux en vigueur en Ontario augmente au rythme de deux millions de dollars par semaine, soit une augmentation de \$1 par